

***La modernisation et la restructuration
du système de sécurité sociale
du Canada :
une modification des pouvoirs
inacceptable***

***Mémoire présenté au Comité permanent
du perfectionnement
des ressources humaines***

par le

***Mouvement national
des Québécoises et Québécois***



10 mars 1994

Mandaté par la Chambre des communes pour faire rapport sur les préoccupations des Canadiennes et des Canadiens sur la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada, le Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines a invité le Mouvement national des Québécoises et Québécois à venir témoigner devant lui. Tout en remerciant le Comité pour son invitation, nous ne pouvons passer sous silence la frustration qui est la nôtre devant le peu de temps qui nous a été imparti pour préparer le mémoire que nous déposons aujourd'hui. Pour dire vrai, il nous apparaît inconcevable que ce projet de réforme fondamentale, tant dans la forme que dans le fond, ne soit pas précédé de consultations plus sérieuses.

Permettez-nous d'abord de vous présenter le Mouvement national des Québécoises et Québécois. Le MNQ est une fédération regroupant 15 Sociétés nationales ou Saint-Jean-Baptiste d'autant de régions du Québec représentant près de 200 000 personnes. Fondée en 1947, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec est devenue en 1972 le Mouvement national des Québécoises et Québécois. Ce n'est pas sans fierté qu'on évoque l'histoire du MNQ qui a si bien su accompagner le peuple québécois tout au long de son cheminement historique. À travers les grands moments de l'histoire du Québec, le MNQ a évolué avec le peuple québécois, lutté avec lui.

En 1969, dans la foulée des États généraux du Canada français, le Mouvement national des Québécoises et Québécois s'est prononcé en faveur de la souveraineté politique du Québec comme «condition indispensable au développement ordonné des ressources humaines, physiques et économiques de la collectivité québécoise».

En attendant que les Québécoises et Québécois se donnent le Québec comme pays, ce qui ne saurait tarder pour ceux et celles qui suivent de près l'actualité politique québécoise, le MNQ a le devoir de s'intéresser aux événements qui touchent aux intérêts du Québec. L'invitation qui nous a été faite par votre Comité nous permet aujourd'hui de présenter aux Québécoises et Québécois notre opinion sur le projet du Gouvernement canadien en matière de sécurité sociale et de nous interroger sur ses intentions.

À la lecture des documents portant sur le projet de modernisation et de restructuration du système de sécurité sociale du Canada, nous apprenons qu'il existe plusieurs façons de modifier l'équilibre constitutionnel au Canada. Il existe bien sûr celle qui a permis au Canada de rapatrier et de modifier la Constitution sans l'accord du Québec en 1982; il existe celle des Conférences fédérales-provinciales comme celles qui ont mené aux Accords du Lac Meech et de Charlottetown et au Référendum de 1992; mais il existe également l'approche qui vise sournoisement à modifier les pouvoirs des partenaires de la Fédération sous le couvert de réformes que l'on veut en profondeur. Il s'agit en effet ici d'une approche qui, sans jamais le mentionner, modifie le rapport des juridictions fédérales et provinciales.

Nous sommes venus aujourd'hui vous rencontrer pour que vous puissiez faire rapport au ministre Axworthy en lui disant que les Québécoises et Québécois sont tout à fait conscients que la démarche entreprise vise à la mainmise du gouvernement fédéral sur les compétences constitutionnelles des provinces en matière de programmes sociaux et d'éducation et même de relations de travail. Est-ce utile de rappeler que l'éducation est de juridiction provinciale exclusive, tel qu'indiqué à l'article 93 de la Constitution canadienne et que la formation professionnelle constitue un volet complet de l'éducation?

Nous venons vous dire que le Québec n'acceptera pas d'être dépouillé des quelques pouvoirs qu'il détient encore en ces matières. Plus encore, nous venons vous entretenir de la volonté du Québec de rapatrier ces pouvoirs.

Après l'échec de l'Accord du lac Meech, le Gouvernement du Québec a constitué la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, la Commission Bélanger-Campeau. Pendant près d'un an, les membres de cette commission ont entendu des citoyennes et citoyens québécois de tous les milieux au cours d'un des exercices démocratiques les plus impressionnants qu'il nous a été de voir. Lentement, des consensus se sont créés au sein de la société québécoise. Au-delà des grands objectifs politiques qui ont été déterminés, les Québécoises et Québécois de toutes les régions ont affirmé leur volonté de voir «l'attribution pour le Québec, à titre exclusif, de compétences et responsabilités liées à son développement social, économique et culturel.»¹

À l'occasion des audiences de cette commission, une des Sociétés affiliées au MNQ, la Société nationale de l'Est du Québec (SNEQ), déposait un mémoire qui présentait aux commissaires les raisons pour lesquelles les intervenants socio-économiques du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie favorisaient une maîtrise d'oeuvre totale du Québec en matière de formation de la main-d'oeuvre.

Depuis plus de 20 ans, afin de se doter d'une véritable politique de l'emploi, de la formation et de la sécurité du revenu, le Québec réclame la gestion de tous les programmes sociaux. Si toutes les Québécoises et tous les Québécois réclament une réforme des programmes sociaux afin de leur assurer pour eux-mêmes une plus grande efficacité, ils exigent également que le Québec en soit le maître d'oeuvre.

Pour le Québec, cette maîtrise d'oeuvre est essentielle. Si les ressources naturelles restent un élément important de l'économie québécoise, elles ne suffisent plus à garantir la croissance et la prospérité économique. Le Québec doit s'engager irrémédiablement vers la consolidation des politiques en matière de formation de la main-d'oeuvre.

Le discours tenu par la SNEQ devant la Commission Bélanger-Campeau exprimait de façon convaincante les raisons pour lesquelles les Québécoises et Québécois refusent aujourd'hui que le gouvernement du Canada s'arroge tous les pouvoirs dans les domaines dont il est question aujourd'hui. La réalité québécoise et les demandes maintes fois répétées lors de la Commission Bélanger-Campeau en vue d'une plus grande décentralisation des pouvoirs vers les régions du Québec vont en contradiction avec les visées centralisatrices que l'on retrouve dans les discours du ministre Axworthy et du gouvernement fédéral.

Les interventions du Gouvernement du Canada en cette matière représentent un dédoublement coûteux et paralysant. Pour les Québécoises et Québécois, éliminer ces dédoublements signifie confier la maîtrise d'oeuvre de ces politiques au Québec, contrairement à ce que propose le ministre Axworthy.

La réflexion que nous posons sur les réalités du développement régional, sur l'importance des communautés locales, sur les principes de solidarité et d'entraide qui doivent guider nos actions collectives nous amène à s'interroger sur les objectifs poursuivis par les programmes sociaux. Nous sommes de ceux qui croient fermement qu'il est nécessaire d'utiliser ces programmes en les intégrant à une véritable politique d'emploi.

Mais nous croyons aussi qu'il revient au Québec, selon des modalités définies au Québec, de gérer cette politique de l'emploi.

Afin d'être fidèles à ce qui se dit et s'écrit au Québec sur les sujets dont nous traitons aujourd'hui, nous reprendrons à notre compte les conclusions du Mémoire présenté par le Forum pour l'emploi à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnelle du Québec.

«Le Québec possédant déjà toutes les compétences constitutionnelles pour agir en cette matière (la formation professionnelle), le Comité de parrainage du Forum pour l'emploi affirme la nécessité pour le Québec :

- d'exercer pleinement sa juridiction dans ce domaine, à l'exclusion de toute intervention fédérale dans le dossier,

- d'obtenir du gouvernement fédéral qu'il se retire complètement du domaine de la formation professionnelle,

- et d'obtenir du gouvernement fédéral qu'il remette au gouvernement du Québec toutes les sommes qu'il destine au Québec à cet égard.»²

Nous soulignons également que le Forum pour l'emploi demandait de surcroît que dans le cadre constitutionnel actuel, le Québec récupère «le contrôle et la responsabilité de l'administration des différents services relatifs à l'emploi, au développement de la main-d'oeuvre et à la sécurité du revenu, et de tous les programmes susceptibles d'être financés à même les fonds du régime d'assurance-chômage sur le territoire du Québec.»³ Dans la perspective d'une révision constitutionnelle plus globale, le Forum pour l'emploi exigeait que soit rapatriée la compétence du Québec «sur le régime d'assurance-chômage, cédée au fédéral en 1940, pour exercer ainsi sa pleine autonomie dans tout le secteur du marché du travail et de la sécurité du revenu».⁴

Il convient sûrement de rappeler que le comité de parrainage du Forum pour l'emploi qui a signé ce mémoire est composé de personnalités québécoises qui oeuvrent dans les grandes centrales syndicales, le Conseil du patronat, les grandes villes du Québec, le Mouvement Desjardins, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, etc.

Mesdames et messieurs du Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines, vous avez reçu le mandat d'écouter ce que nous avons à vous dire au sujet du projet de «modernisation et de restructuration du système de sécurité sociale du Canada». Le message du Québec est clair. Les Québécoises et Québécois n'accepteront pas que le gouvernement fédéral vienne, par le biais d'une réforme de la sécurité sociale, mettre la main sur des compétences exclusives québécoises.

Nous terminerons cette présentation par les mots de Lise Bissonnette, directrice du Devoir, qui concluait ainsi son éditorial du 1^{er} février dernier «(...) l'opération sert aussi de déguisement à un assaut final du gouvernement fédéral qui cherche depuis le milieu du siècle à mettre la main sur les compétences constitutionnelles des provinces en matière de programmes sociaux et d'éducation, et désormais de relations de travail. (...) Depuis son élection, le premier ministre, M. Chrétien, affirme qu'il n'a pas l'intention de renouveler le fédéralisme.» Sournoisement, quotidiennement, avec des projets comme ceux déposés par le ministre Axworthy, le gouvernement fédéral procède à des modifications majeures du régime fédéral.

¹ Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, **Rapport**, 1991, p. 55

² Forum pour l'emploi, **L'emploi et la question constitutionnelle**, Mémoire à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, novembre 1990, p. 1.

³ op.cit. p. 2

⁴ op. cit. p.2